

Confirmation

20/06/2024

Sur la base des documents soumis, il est maintenant possible de confirmer que le produit répond aux exigences établies dans les règlements/normes suivants et peut être utilisé comme indiqué par la ou les catégories citées ci-dessus.

Firma:	Max Baldinger AG	
	Alte Bahnhofstrasse 67	5464 Rümikon, Suisse
	E-Mail: info@baldinger.biz	Internet: https://www.baldinger.biz/shop/
Produkt:	FlashZym L	
	Produits pour la transformation des aliments	Produits pour la vinification // Enzymes pour la vinification

Prüfungsstandard:	Restriction:	Gültig bis:
<i>Ordonnance sur l'agriculture biologique</i>		31/12/2024
<i>Bio Suisse</i>		31/12/2024

La norme d'audit "Ordonnance sur l'agriculture biologique" se réfère à Ordonnance suisse sur l'agriculture biologique 910.181, art. 3b et au règlement européen (CE) n° 2021/1165, annexe V, partie D. Les normes d'audit "Bio Suisse" et "Demeter" se réfèrent à leurs cahiers des charges. Notre approche de la mise en œuvre de ces règlements est décrite dans les "Critères d'enregistrement dans la liste des intrants pour la vinification en Suisse".

Cette confirmation est valable jusqu'au: 31/12/2024
